

# Modèle de pratique de la Collection RAN

## Nom de la pratique

Par « pratique » nous entendons une activité/méthode/outil utilisé actuellement ou par le passé par des professionnels et/ou membres de la communauté.

## Évaluation des risques liés à l'extrémisme violent, version 2 révisée (VERA-2R)

**Pressman, Rinne, Duits, Flockton (2016)**

## Description

(maximum 300 mots)

Courte description de l'objectif de la pratique et de la méthode de travail utilisée. Notez que dans cette description, il doit être clair que la pratique est liée de manière explicite à la prévention et/ou lutte contre la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. Cela signifie que les objectifs et/ou les activités/méthodes de la pratique doivent être liés à la prévention et la lutte contre la radicalisation et/ou l'extrémisme violent. Les pratiques dans lesquelles ce lien n'est pas évident ne peuvent figurer dans la Collection RAN

La version 2 révisée de l'Évaluation des risques liés à l'extrémisme violent (VERA-2R) est spécifiquement conçue, par l'intermédiaire de l'approche de jugement professionnel structuré (JPS), pour analyser le risque d'extrémisme violent. La première version de VERA a été élaborée en 2009 pour répondre au besoin grandissant d'évaluer les dangers et les risques posés par des individus violents mus par des motivations idéologiques. Les outils d'évaluation des risques qui existaient alors pour évaluer des facteurs de risque associés à des formes courantes de violence individuelle, ne prenaient pas en compte les caractéristiques connues des terroristes et des extrémistes violents, et ils ne le font toujours pas.

La première version de VERA a été lancée par Mme Pressman. Les indicateurs utilisés dans le protocole reposaient sur les connaissances existantes sur les extrémistes violents et les terroristes et ont été intégrés dans une méthode de jugement professionnel structuré. Mme Pressman a lancé VERA sous la forme d'une approche consultative. Suite aux commentaires de spécialistes du terrorisme, d'analystes en matière de sécurité nationale et d'agents des forces de l'ordre travaillant sur des crimes terroristes, et sur la base de l'application de VERA à des terroristes détenus dans des prisons à sécurité renforcée, le protocole a été révisé dans une nouvelle version, VERA-2. Des données sur la fiabilité et la validité (Pressman & Flockton, 2012) y ont été intégrées.

Le protocole actuel, VERA-2R, est une version révisée et améliorée de VERA-2 à partir de recherches documentaires. VERA-2R utilise des indicateurs dynamiques plus spécifiques dont on connaît le rapport avec le processus de radicalisation qui conduit à l'extrémisme violent. Ces indicateurs de risque et d'atténuation des risques peuvent varier dans le temps pour un individu. Le contrôle de ces indicateurs à différents moments permet d'établir des trajectoires de risque essentielles à l'évaluation, accroissant ou diminuant le risque au niveau individuel.

Les psychologues et les psychiatres ayant des connaissances de l'extrémisme violent peuvent utiliser VERA-2R comme un outil complémentaire. Les analystes des services de sécurité et de renseignement, les travailleurs sociaux légistes, notamment les professionnels de la réinsertion sociale, les agents de police ou d'autres personnes chargées d'évaluer des personnes soupçonnées d'extrémisme violent ou de crimes terroristes, peuvent également se servir de VERA-2R. Les utilisateurs doivent être formés à la méthodologie et à l'interprétation de VERA-2R avant de pouvoir s'en servir. Ils doivent également comprendre le rôle et l'effet d'idéologies qui justifient le recours à la violence, les indicateurs de comportements et l'impact des outils numériques et d'autres systèmes de communication. En outre, les évaluateurs doivent connaître les indicateurs de risque qui s'appliquent à l'extrémisme violent, la définition de critères et les avantages et les limites de l'approche de VERA-2R.

VERA-2R contient 34 indicateurs qui se rapportent directement à l'extrémisme violent. Ceux-ci se divisent en cinq domaines: les croyances, les attitudes et l'idéologie; le contexte social et l'intention; l'histoire, l'action et la capacité; l'engagement et la motivation; les indicateurs de protection/d'atténuation des risques. En outre, 31 autres indicateurs dégagés à partir de publications scientifiques ont trait à la violence en général, à la radicalisation, au djihadisme et au terrorisme. Ceux-ci se divisent en cinq domaines: les antécédents criminels; l'histoire personnelle; la radicalisation, les traits de la personnalité; et les caractéristiques psychiatriques.

L'évaluateur doit utiliser toutes les informations objectives disponibles pour noter les indicateurs. Chaque indicateur de VERA-2R est assorti de trois niveaux de notation (faible, moyen, élevé) en conformité avec d'autres instruments d'analyse des risques reposant sur le JPS. Pour des raisons de normalisation, l'utilisateur doit lire et appliquer avec attention les opérationnalisations pour chacun de ces trois niveaux de risque. Le jugement professionnel final repose sur la pondération de toutes les informations et données disponibles liées aux indicateurs de risque. La décision finale n'est pas prise en fonction d'un score numérique global.

|  |  |
|--|--|
| <b>Examiné par les pairs</b>   | Non  |
| <b>Principaux thèmes</b><br>Veuillez <u>sélectionner</u> les deux thèmes clés qui correspondent le mieux à la pratique.  | Formation<br><br>Prison et probation   |
| <b>Public cible</b><br>Veuillez <u>choisir</u> au moins un public cible correspondant le mieux à la pratique.  | Forces de l'ordre<br>Prison/probation/praticiens des services judiciaires<br>Pouvoirs publics  |
| <b>Couverture géographique</b><br>Veuillez indiquer où la pratique a été/est mise en œuvre (pays, régions, villes).  | <p>Des agents de sécurité, des organes de justice pénale et des forces de l'ordre de plusieurs pays européens, asiatiques et nord-américains ont été formés à l'utilisation de VERA 2 et VERA-2R. Cet instrument peut aider le personnel professionnel européen de ces organismes.</p> <p>Il est utilisé et mis en œuvre aux Pays-Bas et en Belgique au sein du système de justice pénale (quartiers de prison réservés aux terroristes, service de probation spécialisé, bilans psychologiques médico-légaux spécialisés, police).</p> <p>Le NIFP introduira l'utilisation et la mise en œuvre de VERA-2R dans les services pénitentiaires et de probation d'au moins six États membres de l'UE. Le protocole sera adapté aux besoins et aux utilisations spécifiques à ces pays.</p>   |
| <b>Début de la pratique</b><br>Veuillez indiquer quand (année) la pratique a été développée et mise en œuvre afin d'indiquer sa maturité. Si la pratique n'est plus active, veuillez indiquer quand elle a pris fin. | <p>- Le développement et la mise en œuvre constituent un processus continu dans les pays européens. La première version de VERA a été créée en 2009, la deuxième en 2012, et la version actuelle, VERA-2R, en 2016. La formation précède toujours la mise en œuvre. Des mesures de mise en œuvre sont désormais incluses. La mise en œuvre dépend, entre autres facteurs, de la logistique organisationnelle. Deux exemples pour les Pays-Bas:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des profils de risque applicables aux détenus terroristes ont commencé à être définis au milieu de l'année 2016. Leur mise en œuvre structurelle à tous les nouveaux détenus terroristes s'en est suivie à partir de janvier 2017.</li> <li>• Les agents de police et les psychologues/psychiatres médico-légaux du NIFP et du service néerlandais de probation ont été formés à cet instrument au cours de l'année 2016.</li> </ul> |

### Produits livrables

Veillez indiquer si la pratique a débouché sur des réalisations concrètes, telles que (des liens vers) des manuels, modules de formation, vidéos.

L'instrument est présenté dans un manuel détaillé qui comprend une présentation du sujet, des contributions d'universitaires, des lignes directrices sur la méthode et les limitations de celle-ci, des informations sur la fiabilité et la validité de l'instrument et bien sûr, l'instrument en tant que tel. VERA-2R consiste en un formulaire d'évaluation dans lequel tous les indicateurs sont établis par des questions clés, des opérationnalisations et la pertinence scientifique.

Une formation standard de deux jours est requise pour utiliser l'instrument. En outre, il est nécessaire de s'en servir fréquemment et de suivre des journées de mise à jour structurelle pour pouvoir s'en servir. Aux Pays-Bas, la formation et les journées de mise à jour sont élaborées et organisées par le NIFP.

### Faits et évaluation

Courte description des mesures de performance de la pratique, comprenant

1. des avis qualitatifs et des données quantitatives (statistiques), par exemple la mesure de la réussite de votre projet ou intervention.
2. une évaluation et des avis, y compris des enquêtes et/ou preuves empiriques. Par exemple, avez-vous procédé à une évaluation interne ou externe ? Avez-vous encouragé votre groupe cible à vous donner son avis ?
3. un examen par des pairs : quelles ont été les impressions du groupe de travail du RAN (éventuellement suite à une visite d'étude) concernant la pratique.

Veillez préciser les résultats de vos activités de surveillance et d'évaluation.

Mesures de la performance:

La validité des concepts, la facilité d'utilisation et la validité du contenu font l'objet d'exams réguliers. La validité conceptuelle a été mesurée à l'aide de la comparaison entre un groupe d'extrémistes violents condamnés et un groupe de délinquants violents n'ayant pas de motivations idéologiques. Utilisé conjointement avec un système juridique qui applique des définitions conformes aux indicateurs de risque, VERA-2R présente une validité déductive. Celle-ci est très difficile à mesurer avec des instruments d'évaluation des risques.

Les agents de sécurité et des forces de l'ordre de nombreux pays européens, asiatiques et nord-américains ont été formés à VERA 2 et VERA-2R.

Aux Pays-Bas, les profils de risque des terroristes condamnés sont créés sur la base de VERA-2R. Le protocole doit être utilisé par des psychiatres et des psychologues médico-légaux quand ils établissent les bilans psychologiques en préparation des procès. Le service néerlandais de probation est également tenu de l'utiliser. Il fait l'objet d'une évaluation positive de la part de tous ces professionnels et du gouvernement national de la Hollande. Cette évaluation a conduit à la décision politique d'appliquer l'analyse de VERA-2R à tout nouveau détenu inculpé de crime terroriste.

Évaluation et commentaires:

Depuis la publication de la première version de VERA en 2009, des psychologues et des psychiatres, des analystes des services de sécurité et de renseignement et des agents des forces de l'ordre ont constamment apporté des commentaires sur le protocole. Les utilisateurs sont satisfaits de la mise à jour de cet instrument spécialisé. Plus de 90 % des personnes initialement formées à son utilisation ont demandé une formation supplémentaire pour des collègues ou d'autres personnes. La mise en œuvre et les réunions de mise à jour aux Pays-Bas révèlent que l'instrument est requis, pertinent et utilisable.

Examen par les pairs:

|  |  |
|--|--|
|  | <p>En 2013, une étude indépendante sur la validité et l'applicabilité de VERA a été publiée par des chercheurs au Royaume-Uni (Beardsley &amp; Beech, 2013). Ceux-ci ont démontré que les facteurs de risque de VERA peuvent être appliqués avec la même précision aux terroristes qui agissent à titre individuel et à ceux qui opèrent en groupes, indépendamment de leurs motivations idéologiques. La recherche indique que la plus grande partie de la mise en œuvre rend les facteurs de VERA facilement applicables. En outre, VERA est un instrument d'évaluation des risques utile en termes de validité des contenus et des utilisateurs. Beardsley et Beech (2013) indiquent également que les éléments de VERA ayant trait à la protection sont importants pour identifier précisément les extrémistes, ainsi que ceux qui sont moins susceptibles de mener des actes de terrorisme à l'avenir. Ils suggèrent que VERA-2R peut avoir une grande utilité dans les prisons où les extrémistes violents sont incarcérés, où l'impact des programmes doit être évalué, où les décisions de libérations anticipées doivent être prises et où des programmes de lutte contre l'extrémisme violent sont requis. Même s'il est recommandé que d'autres travaux de recherche soient menés, la plupart des éléments de VERA sont évalués comme «pertinents et importants pour l'évaluation des risques». L'instrument VERA est ouvert aux commentaires; ceux-ci sont utilisés pour son amélioration continue.</p>  |
| <p><b>Durabilité et transférabilité</b><br/>(200 mots maximum)</p> <p>Courte description de la pérennité et de la transférabilité de la pratique, notamment des informations sur ses coûts. <u>Veuillez préciser quels éléments sont transférables et comment.</u></p> | <p>L'expérience de l'application aux Pays-Bas et la science de la mise en œuvre indiquent qu'il est possible d'améliorer la disponibilité et la facilité d'utilisation d'un outil d'évaluation des risques liés à l'extrémisme violent et de programmes de formation en les adaptant à différents contextes judiciaires.</p> <p>Les mesures de mise en œuvre doivent donc passer par la compréhension des besoins d'identification, des interactions sur les meilleures pratiques, l'évaluation et la préparation des organisations, du personnel et des ressources avant et pendant la formation, l'installation et la mise en œuvre.</p> <p>L'Institut néerlandais de la psychiatrie et de la psychologie médico-légales (Institute of Forensic Psychiatry and Psychology, NIFP) a obtenu une subvention du ministère de la justice (août 2017) pour introduire et mettre en œuvre VERA-2R au cours de la période 2017-2019 dans les services pénitentiaires et de probation d'au moins six États membres de l'Union européenne (l'Autriche, la France, l'Allemagne (Länder), la Suède, la Belgique et les Pays-Bas, et éventuellement l'Espagne et la Slovaquie). L'outil sera adapté à des besoins et des utilisateurs spécifiques. Des séances exploratoires, des formations et des réunions de mises en œuvre seront tenues avec le personnel des organes de justice pénale de l'Union européenne.</p> <p>Le NIFP élaborera une base de données européenne standardisée d'extrémistes violents et de terroristes condamnés ou morts, contenant également les actes</p> |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>extrémistes dont ils sont les auteurs. Cette base de données peut être utilisée pour analyser et contribuer à identifier les principaux facteurs de risque d'extrémisme violent, et elle peut servir à spécifier des risques concernant d'éventuels sous-groupes d'extrémistes violents et de terroristes. Elle a un rôle à jouer pour renforcer l'efficacité des politiques et des pratiques judiciaires professionnelles à l'égard des extrémistes violents et des terroristes potentiels. Cette base de données sera créée en collaboration avec le service de gestion des conflits de l'université de Bielefeld, en Allemagne, et avec le service pénitentiaire de la Belgique.</p>  |
| <p><b>Présentation et discussion lors d'une réunion du RAN</b></p> <p>Notez que pour figurer dans la Collection, la pratique doit de préférence être désignée lors d'une réunion du RAN. Indiquez le nom du groupe de travail/événement du RAN, la date, le lieu et l'objet de la réunion.</p>  | <p>Présentation lors d'une réunion du RSR P&amp;P le 26 novembre 2015 à l'établissement pénitentiaire de Vught, aux Pays-Bas.</p>   |
| <p><b>Liens avec d'autres initiatives ou financements de l'UE</b><br/>(100 mots maximum)</p> <p>Indiquez comment votre projet a été financé, si votre pratique est liée à d'autres initiatives ou projets de l'UE ET indiquez clairement s'il est (co)financé par l'UE et, si c'est le cas, par quels fonds.<br/>Exemples : Erasmus +, Fonds pour la sécurité intérieure (FSI), Fonds social européen (FSE), Horizon 2020, etc.</p> | <p>-</p>  |
| <p><b>Organisation</b><br/>(Insérez une description de 100 mots maximum et sélectionnez le type d'organisation)</p> <p>Décrivez brièvement l'organisation à l'origine de cette pratique, notamment son statut légal, p.ex. ONG, organisme de l'État, société limitée, organisation caritative, etc.</p>   | <p>Entité juridique: l'Institut néerlandais de la psychiatrie et de la psychologie médico-légales (Institute of Forensic Psychiatry and Psychology, NIFP) est le centre d'expertise aux Pays-Bas en matière de psychiatrie et de psychologie médico-légales. C'est un service national du ministère de la justice et il fait partie du Service néerlandais des Établissements pénitentiaires (DJI). Le NIFP fournit une expertise psychiatrique et psychologique indépendante (diagnostic, soins et conseils) aux enfants, aux adolescents et aux adultes détenus aux Pays-Bas. Il conseille les autorités judiciaires sur les suspects, établit des bilans médico-légaux de qualité, fournit aux détenus, sur un pied d'égalité, de bons soins psychiatriques et traitements, mène des travaux de recherche scientifique et prodigue des enseignements et des formations aux professionnels pour</p> |

|  |  |
|--|--|
|  | <p>qu'ils puissent élaborer, obtenir et promouvoir des normes médico-légales professionnelles.</p> <p>Infrastructures: Le NIFP est compétent pour élaborer et traiter des ensembles de données médico-légales. Il dispose d'un grand savoir-faire sur le transfert et la mise en œuvre de résultats de recherche dans le domaine pratique de la psychiatrie et de la psychologie médico-légales, ainsi que de professionnels dans les prisons et les services de probation. Depuis l'attaque intentée contre la reine des Pays-Bas en 2009 et la fusillade dans un centre commercial à Alphen en 2011, des connaissances ont été acquises sur les attaques extrémistes, la réalisation d'autopsies psychiatriques et la gestion des incidents dans les espaces publics et dans le contexte familial.</p> <p>Type d'organisation : <a href="#">Établissement public</a></p> |
| <p><b>Pays d'origine</b></p> <p>Pays dans lequel la pratique est utilisée.</p>   | <p>Pays-Bas</p>  |
| <p><b>Contacts</b></p> <p>Veuillez préciser les coordonnées de la personne à contacter dans l'organisation, notamment son nom et son adresse e-mail.</p> | <p>Herman Gorterstraat 5 – 3511 EW Utrecht NLD<br/>         Personnes de contact: Dr Thomas Rinne, Dr Nils Duits<br/>         Courriel: t.rinne@dji.minjus.nl; n.duits@dji.minjus.nl<br/>         Téléphone: 088 071 0240<br/>         Site web: www.nifpnet.nl</p>  |
| <p><b>Dernière mise à jour</b><br/>(année)</p>   | <p>2018</p>  |